



---

## PROGRAMME GENERALISTE

# Équipes FRM 2022

---

### CONTEXTE

La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) apporte un soutien fort et durable à des équipes proposant un programme de recherche innovant en biologie avec des applications potentielles en santé. L'objectif est de soutenir une quarantaine d'équipes labellisées Equipes FRM 2022.

Présélection en novembre 2021 sur pré-demande.

Sélection finale en mars 2022 sur dossier complet après évaluation par des experts étrangers.

### 1/ CRITERES D'ELIGIBILITE

#### Equipe candidate et demandeur

Le label FRM étant accordé pour 3 ans, l'équipe candidate doit être reconnue, à la suite d'une évaluation par le HCERES, comme une équipe indépendante (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) par un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (CNRS, Inserm, Université...) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

#### • **Sont donc éligibles les équipes :**

- Dépendant de la **vague B** du HCERES et créés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (évaluation en 2020-2021)
- Dépendant de la **vague A** HCERES et créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (dernière évaluation 2019-2020)
- Dépendant de la **vague E** HCERES et créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dernière évaluation 2018-2019 et nouvelle évaluation repoussée en 2024-2025)
- Dépendant de la **vague D** HCERES et créés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais dont l'évaluation est repoussée à 2023-2024 pour une (re)création au 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### • **Sont également éligibles les équipes :**

- D'un membre du conseil scientifique de la FRM dont le mandat a pris fin en mars 2020, indépendamment de la vague du HCERES dont elle dépend
- ATIP/Avenir quelle que soit la vague du HCERES dont elles dépendent uniquement si le contrat ATIP/Avenir est en cours de financement et arrive à échéance le 31 décembre 2022 au plus tard

- Non encore reconnues comme équipes indépendantes mais qui ont bénéficié ou bénéficient d'un financement « Amorçage de Jeunes équipes FRM » (échéance au plus tard le 31 décembre 2022), quelle que soit la vague du HCERES dont dépend sa structure d'accueil

• **Sont également éligibles** à cet appel à projets certaines équipes du Centre EMBL de Grenoble et du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) dépendant de l'OMS et basé à Lyon. La liste est consultable auprès de [support@frm.org](mailto:support@frm.org).

**Une équipe éligible** ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets, quelle que soit sa taille, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou par deux co-responsables.

**L'implication minimale des membres de l'équipe candidate** doit être de 2 équivalents temps plein (ETP).

**Le demandeur** doit être responsable ou co-responsable de l'équipe candidate, reconnu comme tel par les tutelles de l'équipe (CNRS, Inserm, Université) et doit être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge. Son implication dans le programme proposé doit être au minimum de 0,3 ETP.

#### Programme de recherche

Le programme de recherche doit correspondre à tout ou partie des différents projets de recherche menés par l'équipe candidate. Il peut s'agir d'un programme de recherche fondamentale dont les applications prévisibles en santé devront être précisées. Le programme de recherche doit être particulièrement innovant et étayé par des résultats préliminaires solides.

#### Renouvellement du label

Le responsable d'une équipe déjà labellisée Equipe FRM peut postuler pour une demande de renouvellement. Pour que la demande soit éligible, les comptes rendus scientifique et financier finaux justifiant l'utilisation globale de la première subvention devront être fournis au plus tard le 31 décembre 2021.

## **2/ CRITERES D'EXCLUSION**

**Ne sont pas éligibles** à cet appel à projets, les équipes dépendant de la vague C du HCERES.

Au 31 décembre 2021, le demandeur ne doit pas être bénéficiaire :

- D'une aide Equipe FRM en cours de financement
- En tant qu'investigateur principal, d'une aide pluriannuelle de la FRM en cours de financement (ex programmes Urgences ou Pionniers ou Amorçage de jeunes équipes).
- En tant qu'investigateur principal, d'une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC ou Programmes ARC) sauf si ce label arrive à échéance au plus tard le 31 décembre 2021.
- En tant qu'investigateur principal, d'un financement de l'European Research Council (starting, consolidator, advanced ou synergy grant) sauf si le financement ERC prend fin au plus tard le 30 septembre 2022

**Important :** Si un demandeur obtient une subvention ERC entre la date de présélection et la date de sélection finale des Equipes FRM 2022, la demande Equipe FRM 2022 sera annulée.

Le demandeur peut être bénéficiaire en tant que demandeur ou codemandeur d'une aide attribuée par la FRM dans le cadre de ses appels à projets thématiques (Alzheimer 2019, Maladies neurodégénératives 2020, Santé environnement 2020 et 2021 et Médecine réparatrice 2021). Dans ce cas, le projet proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM.

### **3/ FINANCEMENT**

Montant total : entre **200 000 €** et **400 000 €** pour une durée de 3 ans.

Frais éligibles : équipement, fonctionnement, mission et/ou personnel :

- Montant maximal des frais de mission : 9 000 € pour les 3 ans
- Le montant des frais d'équipement ne peut pas excéder 50% du montant total

Les frais de gestion sont éligibles mais plafonnés : 4% maximum du montant total du financement pour le CNRS et l'Inserm, 6% maximum du montant total du financement pour les autres organismes publics.

Le financement devra débuter au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### **4/ ENGAGEMENTS ENVERS LA FRM**

Le bénéficiaire d'une Equipe FRM 2022 s'engage à :

- Remercier la FRM dans toutes les publications correspondant aux travaux financés
- Ne pas postuler aux appels à projets du programme généraliste de la FRM. Seuls les financements Master 2 Recherche et 4<sup>ème</sup> année de thèse sont possibles
- Informer la FRM s'il obtient une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur de cette autre labellisation
- Avertir la FRM s'il obtient, en tant qu'investigateur principal, un financement ERC (starting, consolidator, advanced ou synergy grant). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur du financement ERC.

NB : Si la subvention ERC est obtenue après la sélection finale en mars 2022 et avant l'entrée en vigueur du financement FRM (au plus tard 1<sup>er</sup> décembre 2022), la 1<sup>ère</sup> tranche du financement FRM pourra être maintenue mais réduite en fonction de la date de mise à disposition de la subvention de l'ERC. Les tranches de financement suivantes seront annulées.

De manière générale, si la subvention ERC est obtenue au cours d'une tranche du financement FRM, la tranche en cours de financement restera acquise mais la/les tranche(s) de financement suivante(s) sera/seront annulée(s).

### **5/ MODALITES DE SELECTION**

Le Conseil scientifique de la FRM effectue la présélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes complètes. Une évaluation complémentaire des demandes complètes est réalisée par des experts étrangers.

Le calendrier 2021-2022 est le suivant.

06 avril 2021, 15h00	Ouverture des pré-demandes
16 juin 2021, 16h00	Clôture des pré-demandes
04 et 5 novembre 2021	<b>Présélection des pré-demandes</b>
18 mars 2022	<b>Sélection finale des demandes complètes</b>

Les critères majeurs de l'évaluation sont :

- Equipe candidate (CV et qualité des publications du demandeur, complémentarité et apport des membres de l'équipe)
- Programme de recherche (description du contexte et des objectifs, méthodes et approches expérimentales, intérêt scientifique et médical, apport des collaborations externes, faisabilité)
- Budget (importance et complémentarité des cofinancements, justification notamment au regard des financements déjà acquis)

### CONTACTS

Rodrigue M'BOUTOU (Tél.01.44.39.75.83) Laura GOUDER (Tel.01.44.39.75 56)  
e-mail : [rodrigue.mboutou@frm.org](mailto:rodrigue.mboutou@frm.org), [laura.gouder@frm.org](mailto:laura.gouder@frm.org)

Pour postuler à cet appel à projets : site internet [www.frm.org](http://www.frm.org) – Accès Chercheurs -Appels à projets FRM puis Programme généraliste. Nous vous invitons à lire avec attention la notice explicative.

**IMPORTANT** : Tout dossier transmis non conforme sera immédiatement jugé irrecevable.